

DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine

Délégation de signature donnée par le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine au directeur départemental dans la Vienne

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Denis LAURETOU, directeur régional en Nouvelle-Aquitaine, le 1er mars 2023.

Délégation permanente est donnée à M. Patrick SAULNIER, directeur départemental dans la Vienne et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Christine CHARRIER, adjointe au directeur départemental dans la Vienne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Poitiers et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés. M. Patrick SAULNIER reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Poitiers, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

M. Patrick SAULNIER peut subdéléguer sa signature aux assistants de la succursale de Poitiers placés sous son autorité dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Bordeaux,
Le 1^{er} mars 2023

Denis LAURETOU